

Retrouver le responsable d'un accident

Par daniel Brunel, le 12/01/2011 à 15:56

Bonjour;

Je voudrai savoir quels sont mes droits, et comment les faire appliquer, dans un accident matériel de la circulation don je ne suis pas responsable.

La personne responsable n'ai identifiée que par l'immatriculation de la voiture qu'elle conduisait (refus de constat à l'amiable). L'adresse fournie par la préfecture à mon assurance est fausse (n'habite plus à l'adresse indiquée). L'assurance refuse de m'indemniser et déclare que le responsable n'est pas identifié.

Ma voiture roule mais il y a 4000€ de réparation (par choc avant et arrière et coffre) pour une valeur vénale de 2000€

L'accident m'a projeté sur une troisième voiture qui elle a fait un constat avec moi.

J'ai voulu porté plainte mais la police refuse de recevoir la dite plainte car selon elle il n'y a pas de délit (?) Que dois-je faire ?

Une plainte peux t elle permettre de retrouver la personne responsable ?

Quelle est la démarche à suivre pour obtenir de l'assurance qu'elle fasse appel au fond de garantie ?

Merci

Par Marion2, le 12/01/2011 à 17:22

Bien sûr qu'il faut déposer une plainte !!!